

Finances

REF : DAF2015062

Signataire : AG

Séance du Conseil Municipal du 19/11/2015

RAPPORTEUR : Anthony DAGUET

OBJET : Remise gracieuse en faveur de la régisseuse du centre nautique pour un montant de 2 602,80 € suite au vol avec agression du mandataire suppléant Madame GARCIA Carole le 7 juillet 2015

EXPOSE :

Madame GARCIA Carole, mandataire suppléant, a été victime d'un vol avec agression le 7 juillet 2015 devant les locaux de la Trésorerie alors qu'elle s'y rendait pour déposer ses fonds.

Ainsi, il a été constaté un déficit de 2 602.80 € au sein de la régie du centre nautique.

La responsabilité de la régisseuse titulaire, Madame Angélique MOUGIN, étant engagée, il est proposé au Conseil municipal d'accorder une remise gracieuse à la régisseuse titulaire à hauteur du déficit, soit pour 2 602.80 €.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal :49

En exercice :..... 49

Présents :..... 37

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 19 NOVEMBRE 2015

L'AN DEUX MILLE QUINZE, le 19 Novembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 11 novembre 2015, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Pascal BEAUDET, Maire d'Aubervilliers.

PRESENTS :

Mme DERKAOUI Meriem, M. KARMAN Jean-Jacques, Mme VALLY Sophie, M. DAGUET Anthony, Mme CHERET Magali, MM. KAMALA Kilani, MONINO Jean-François, Mmes GRARE Laurence, MARINO Danielle, M. KARROUMI Sofienne, Mme KOUAME Akoua Marie, M. CHOUDER Fethi, Mme NEDELEC Sozig, M. CHIBAH Salah, Mme MERCADER Y PUIG Maria, M. RUER Marc
Adjoint au Maire,

M. CECCOTTI-RICCI Roland, Mme PEJOUX Claudine, M. LE HYARIC Patrick, Mme DUCATTEAU Sylvie, MM. PLEE Eric, WOHLGROTH Antoine, **ROZENBERG Silvère**, Mme LE MOINE Sandrine, **MM. KADDOURI Nourredine**, Mme REDOUANE Wassila, M SALVATOR Jacques, Mme YONNET Evelyne, MM. AIT- BOUALI Omar, LOGRE Benoît, Mme VIGEANT Claire, MM. RACHEDI Hakim, BIDAL Damien, Mme LENOURY Nadia, M. ZAIRI Rachid, Mme LENZI Ling, Conseillers Municipaux et ***Conseillers Municipaux délégués,**

POUVOIRS :

Mme FAGARD Alice,	Représentée par : M. CECCOTTI-RICCI Roland
M. BENKHELOUF Boualem	Représenté par : M. KADDOURI Nourredine
Mme SIGNATE Rouguy	Représentée par : M. CHIBAH Salah
M. SANON Guillaume	Représenté par : M. KARROUMI Sofienne
Mme RABAH Hana	Représentée par : M. KAMALA Kilani
M. VANNIER Jean-Yves	Représenté par : M. LOGRE Benoit

Mme PEJOUX Claudine et M. ZAIRI Rachid arrivés à partir de la question n°288
Mme YONNET Evelyne représentée à partir de la question n°291 par M. SALVATOR Jacques
Mme VIGEANT Claire représentée à partir de la question n°292 par M. ZAIRI Rachid
Mme LENOURY Nadia partie à partir de la question n°309

Absents : Mme TLILI Leïla, M. TLILI Mohamed Fathi, Mmes MILLA Josiane, MBONDO Thérèse, M. HAFIDI Abderrahim, Mme ALVES Presilya,

Secrétaire de séance : Mme NEDELEC Sozig

Direction Générale des Ressources / Direction des Finances

Finances

REF : DAF2015062

Signataire : AG

OBJET : Remise gracieuse en faveur de la régisseuse du centre nautique pour un montant de 2 602,80 € suite au vol avec agression du mandataire suppléant Madame GARCIA Carole le 7 juillet 2015

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n°2008-227 du 5 mars 2008 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs,

Vu le décret n°2008-228 du 5 mars 2008 relatif à la constatation et à l'apurement des débits des comptables publics et assimilés,

Vu l'arrêté municipal en date du 22 décembre 2009 constituant la régie du centre nautique,

Vu l'arrêté municipal en date du 23 juillet 2014 nommant régisseur titulaire de la régie du centre nautique Madame MOUGIN Angélique,

Vu l'ordre de reversement remis en date du 10 septembre 2015 par la ville à l'encontre de Madame MOUGIN Angélique,

Vu la demande de sursis à versement et la demande remise gracieuse formulées par Madame MOUGIN Angélique le 25 septembre 2015,

A l'unanimité.

DELIBERE :

ACCORDE la remise gracieuse à la régisseuse du centre nautique, Madame MOUGIN Angélique pour un montant de 2 602.80 €.

COMBLE le déficit de la régie de recettes à hauteur de 2 602.80 euros.

Impacts financiers Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits ouverts chapitre 67 « charges exceptionnelles » article 6718 « autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion ».

Reçu en préfecture le : 20/11/2015
Publié le : 20/11/2015
Certifié exécutoire le : 20/11/2015



L'adjoint délégué

Maria MERCADER Y PUIG

L'adjoint délégué

Maria MERCADER Y PUIG

